

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date de la convocation :
09 septembre 2026

Date d'affichage :
09 septembre 2026

Présents : Mesdames Cathy BATISTE, Romane DEPARDAY, Marina DUPUY, Nadia MARDON, Isabelle MICHARD, Nalia MICHOUX, Evelyne MILLEREUX Messieurs Michel CANTENEUR, Laurent GERMAIN, Cyril JOUNEAU, Philippe LEVIEUX, Jean-Michel MARTINAT, Benjamin RONDIER.

Excusé avec pouvoir : Caroline ARTHU pouvoir à Cathy BATISTE

Absent : Julien JOURDAINE

Secrétaire de séance : Benjamin RONDIER

DELIBERATION N° 2026-47

Objet : Attribution de chèques Cadhoc aux nouveau-nés et aux enfants entrant en 6ème à la rentrée scolaire 2027 – Fixation des montants

Madame le Maire rappelle que la commune souhaite maintenir une politique d'accompagnement et d'attention envers les familles de Vallenay.

Dans ce cadre, elle propose au Conseil municipal de poursuivre l'attribution de chèques cadeaux Cadhoc à l'occasion de deux événements importants dans la vie des familles :

- La naissance d'un enfant ;
 - L'entrée d'un enfant en classe de 6ème, correspondant à une nouvelle étape de sa scolarité.
- Après renseignement pris auprès de la directrice de l'école, il est précisé que 4 enfants domiciliés sur la commune de Vallenay entreront en classe de 6ème à la rentrée scolaire 2027/2028.

Madame le Maire propose de fixer les montants suivants et de procéder à la commande de :

- 2 chèques cadeaux Cadhoc d'une valeur de 70 € pour chaque nouveau-né domicilié sur la commune de Vallenay ;
- 4 Chèques cadeaux Cadhoc pour une valeur de 70 € pour chaque enfant entrant en classe de 6ème à la rentrée scolaire de septembre 2027, domicilié sur la commune de Vallenay.

Ces chèques cadeaux constituent un geste de la commune à destination des familles et des enfants concernés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'achat de 2 chèques cadeaux Cadhoc d'une valeur de 70 € pour chaque enfant nouveau-né dont les parents ou représentants légaux sont domiciliés sur la commune de Vallenay.

- D'approuver l'achat de 4 chèques cadeaux Cadhoc d'une valeur de 70 € pour chaque enfant domicilié sur la commune de Vallenay et entrant en classe de 6ème à la rentrée scolaire de septembre 2027.
- Pour bénéficier de ces chèques, les conditions suivantes devront être remplies :
 - Pour les nouveau-nés : l'enfant devra être né au cours de l'année concernée et être domicilié sur la commune de Vallenay avec sa famille ;
 - Pour les élèves entrant en 6ème : l'enfant devra être domicilié sur la commune de Vallenay et être inscrit en classe de 6ème à la rentrée scolaire de septembre 2027.
- Les chèques cadeaux seront remis aux familles par la commune selon les modalités pratiques définies par Madame le Maire.
- Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget communal.
- Madame le Maire est autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à procéder à la commande des chèques cadeaux Cadhoc.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Benjamin RONDIER

Le Maire,
Marina DUPUY

